

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 35 (1897)
Heft: 11

Artikel: Maufiâ-vo d'âi linguès étranzires
Autor: A. C.-R.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-196136>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER
PALUD, 24, LAUSANNE

Montreux, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE : Un an, fr. 4,50 ; six mois, fr. 2,50.
ETRANGER : Un an, fr. 7,20.

Les abonnements datent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.
Etranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Filles à marier.

On constate avec plaisir que les œuvres philanthropiques se développent toujours davantage et se manifestent sous toute espèce de formes, grâce aux nombreuses sociétés qui travaillent avec dévouement à l'amélioration de notre état social.

Parmi ces louables institutions, il restait cependant une place à combler, celle d'une Société ayant pour but de donner à de nombreuses jeunes filles à marier le moyen de trouver un mari, de se créer un chez-soi et de jouir de la vie de famille.

Eh bien, aujourd'hui, cette Société existe. Voici ce que le « Petit Parisien » nous apprend à ce sujet.

Fréquemment, ce qui a fait le plus défaut aux jeunes filles, ce n'est pas le goût du mariage, c'est l'absence de toute fortune pour réaliser leur établissement. Elles ont en vue un soupirant qui leur plaît fort. Mais lui-même ne dispose d'aucune avance. Comment faire ? C'est toujours la ritournelle de la Grâce de Dieu :

Cinq sous, cinq sous pour monter notre ménage !

On a été imprévoyant. Les pères et les mères ne l'avaient pas été moins ; mais, en ce temps-là, l'entrée en ménage coûtait moins, et on se contentait de si peu, pourvu que l'on s'aimât !

Eh bien ! une Société des plus intéressantes vient de se créer pour venir en aide à ces couples déshérités. Elle a pour titre : la *Dotation de la Jeunesse de France*. Ses fondateurs ont été frappés du danger que présente pour les jeunes filles, dans les villes importantes, le séjour indéfini dans l'hôtel ou la maison meublée. Il y a là non seulement des contacts, des promiscuités inévitables, mais celles qui y sont exposées dépensent beaucoup plus que si elles étaient installées chez elles. Même, dans la maison paternelle, quand elles ont eu le bonheur de conserver leurs parents, elles seraient ravies de trouver un certain confort et d'y faire l'essai du « chez-soi ».

Pour réaliser ce modeste programme, il suffirait d'un faible sacrifice. La Société, qui a pour président M. Mézières, de l'Académie française, appelle à elle les jeunes gens soucieux de préparer l'avenir. Elle ne leur réclame qu'une cotisation de 50 centimes par mois, qu'il leur est loisible d'augmenter, si leurs gains le leur permettent, pour s'assurer de plus fructueuses économies. Quand le moment psychologique est arrivé, à l'heure où il convient aux titulaires, la Société se met en quatre pour leur procurer le petit ameublement et les ustensiles qui lui sont nécessaires, ou bien elle tient à leur disposition le modique capital amassé sous sa protection.

Car il y a un fonds commun, une réserve qui est alimentée par des donations, des offrandes de toutes natures, provenant des membres honoraires, des bienfaiteurs étrangers, de philanthropes inconnus, de Conseils municipaux, de maisons industrielles, etc.

En Angleterre, on a abordé la situation à un autre point de vue. Partant de ce principe qu'il faut des époux assortis dans les liens du mariage, comme dit la chanson, on a institué à Londres un grand office matrimonial sous les auspices de miss Amie Swan, directrice d'un journal-revue : *La Femme chez elle* (en anglais : *Woman at home*).

Les pages que ce recueil a consacrées au sort anxieux des jeunes filles sans fortune, dépourvues de relations qui les mettent en présence de jeunes gens en état de les épouser, le plaidoyer si logique

et si touchant de miss Swan emprunte une opportunité saisissante à ce fait que le nombre des jeunes filles qui ne se marient plus en Angleterre est chaque année plus considérable. Le bureau qui s'ouvre actuellement leur procurera l'occasion de se pourvoir. Il y aura sur ses listes, dans ses salles, dans les réunions qu'elle tiendra, des jeunes gens disponibles dont on connaîtra les antécédents, la position sociale, l'emploi, et même les habitudes. Elle conviera à des matinées, à des concerts, à des jeux, à des bals, ses affiliés des deux sexes. On ne sera admis à se présenter que pour le bon motif. Diverses catégories de professions seraient invitées ensemble. On s'efforcerait de concilier toutes les convenances.

Les manches bouffantes. — Le col. —

Le boléro. — Le corset.

Voici comment s'exprime la baronne de Staffe dans les *Annales politiques et littéraires* sur ces divers objets de toilette :

« Je ne sais si mes réclamations incessantes ont été entendues en haut lieu. — en ces lieux où l'on décide de la mode — mais la manche bouffante, qui donnait un aspect si grotesque au buste féminin, a vécu ; au moins elle est bien près de mourir, elle diminue — j'allais dire elle maigrit — de jour en jour.

» On compromet bien encore l'épaule, on engonce bien encore la femme en prodiguant vers l'entournure des garnitures « enlevées », mais on assure que toute manche ne tardera pas à redevenir plate et unie comme le veut la nature.

» Que celles qui ont un bras de statue le moulent dans une manche collante, mais qu'il soit loisible à celles chez qui la nature se montre trop avare, de repousser la manche juste, révélatrice. Un peu de vague leur est ordonné par les lois de l'esthétique, qui voudrait une mode pour chacune et non pour toutes.

Sait-on qu'il a été terrible ce chapitre des manches ! On a dû abandonner des vêtements (pardessus) encore fort mettables, très élégants, très frais, parce que leurs manches étaient devenues trop étroites pour contenir les manches gonflées des corsages.

» De trois en trois mois, — et moins — il fallait trouver le moyen d'élargir ces manches qui devaient s'enfler beaucoup plus, ou faire de la robe une non-valeur, sous peine de paraître démodée, surannée, et tous ces changements grossissaient ferme l'article toilette au budget.

» On reconnaît un jour qu'à notre époque l'éphémérité de la mode, soutenue par la folie et l'orgueil des femmes riches, constituait une véritable immoralité dont seront responsables les couturiers. Mais, du reste, ceux-ci n'ont pas attendu longtemps la punition de leur faute. Pour avoir poussé la femme à faire des dépenses au-dessus de ses ressources, ils ont couru eux-mêmes au-devant de leur ruine.

» Leur châtiment n'empêchera pas, toutefois, l'être féminin de cette génération d'avoir gaspillé beaucoup de ses heures, de sa vie, dans des préoccupations puériles de toilette....

auquel l'amour du beau restait complètement étranger. »

A ces judicieuses réflexions sur les manches bouffantes, la baronne de Staffe ajoute :

« Le bon sens, qui vient de souffler sur les manches, n'abattrait-il pas, en même temps, le col extravagant où se cache le chignon et les oreilles.

» Les cheveux seront-ils encore aussi mal peignés et disposés d'une façon aussi désavantageuse au visage ? Les chapeaux vont-ils rester aussi voyants, aussi surchargés ? Offriront-ils aux traits, quels qu'ils soient, un cadre aussi peu seyant ?

» Il y a encore d'autres procès à faire à la mode. Le boléro est une forme de corsage atroce, si l'on n'a le buste trop long, et on l'impose aux tailles courtes comme aux autres. Les jupes sont trop lourdes et trop amples.

» On espère pourtant que les couturiers deviendront des artistes, comme il convient à la date historique de l'humanité où nous sommes arrivés. On dit qu'ils « feront de la beauté », désormais ; qu'ils condamneront tout ce qui nuit aux lignes du corps. — Les coiffeurs, les modistes, les chausseurs doivent entrer dans cet ordre d'idées.

» Le corset changera de forme, de gehenne deviendra simplement soutien. Il servira d'appui et de redresseur au dos ; il laissera à la poitrine toute son extension.... dans les cas d'opulence ordinaire, et dans celui de richesse extraordinaire, il ne fera encore que contenir.

» Ces réformes doivent être définitivement acceptées. Tout le monde s'en trouvera bien. »

Tous nos anciens abonnés retrouveront sans doute avec plaisir, dans nos colonnes, les initiales A. C. R., dont l'article patois, qu'on va lire, est signé. Ces initiales sont celles d'un collaborateur à qui le *Conteur* a dû déjà, dans le temps, des articles fort goûtés. Nous nous plaisons à croire qu'il voudra bien penser à nous quelquefois.

Maufià-vo d'ài linguès étranzires.

Lai ià dza grandteimps, onna galéza coumouna dè per Lavaux avàì pràì on dzouveno régent qu'avàì étà précepteu per lè z'Allemaignes tsi n'a granta dama russe. Cì régent qu'avàì étà élévà à Losena étàì dan on vretablio monsu, que n'avàì rein dào vegnolan.

Onna vepra que lo régent sè trovavé avoué lo présideint dè la coumechon d'ài z'écoulès à bàire on verro ào guelion, vaités lo syndico et lo maisonneu que vignan vai leu. L'avant dza gueliénà on bocon et l'étant dié que dàì pions.

Quand l'urant bu onco quoquè verros à la càva dào présideint :

— Vous accepterez bien de prendre un verre à ma cave avec ces messieurs ? se dit lo maisonneu ào régent.

— Très volontiers, monsieur, que repond lo régent.

Et lè vaités partis.

Lè trài z'estafiers sè guegnivant sein rein derè.

Quand furant arrevà dein la cava d'ao mai-sonneu, ciziquie què peinsavè bin que lo régent ne savai pas on mot dè patois, fà à syndico et ào présideint ein riseint dein sa barba.

— Fo fère onna farça : no faut soula noutron homme quie.

— Bin s'on vao! que desiront lè dou z'autros, qu'etiant on pou eintrein du lo temps que guellenàvant.

Et lè vaitsè ein campagne.

Lo maisonneu châtavè d'ao iadzo lo tor d'ao syndico et d'ao présideint por fère à baire destra lo régent; mà ciziquie tot sérieux desai :

— Pardon, monsieur, ce n'est pas à moi, c'est le tour de monsieur le syndico.

— Crayo bin que vai bi lo melebàogro! murmuravè lo maisonneu.

Nè pas tot, lo maisonneu reimpliessavè à maiti lo verro d'ao syndico et d'ao présideint, mà rasavè adè cè d'ao régent.

— Pardon, monsieur, desai aloo lo régent, vous ne remplissez pas les verres de ces messieurs comme le mien : la justice pour tous!

Et risai dè bon tieu!

— D'ao diabblio! lè on tot fin! desai lo syndico; lè bouébo n'ant qu'à sè bin teni à l'écoula! Vai bi, et crayo bin que lè on pou sorcier.

Mà binstou lo vin fasai s'neffet tsi lo syndico, lo présideint et lo maisonneu qu'avant d'za lampa tsi lè zon lè z'autre : iè brelantsivant et s'acotavant contrè lè vases.

Lo régent étai asse sérieux qu'on menistre su sa chaire.

— Lè du qu'on diabblio à la déteinta, n'a rein dè mau, se desant eintre leu lè trài vegnolans.

Lo régent ne desai pas on mot, mà ie risai dein sa catsetta ein véient cliiau grossès nuques dein lè vegnes.

Binstout lo syndico sè met à brelantsi, que seimbliavè on publiio segougni pè la bise.

Tot d'bon coup lo régent lo vouaitè ào fond d'ài je, et l'ài dit :

— Ora, monsu lo syndico, quoui est soù, est-te vo àobin mè?

Lo tonnerre arai eccliatà su la tita d'ao syndico et de sè z'amis que n'arant pas mè età étoumis.

— Tonnerre d'ao diabblio, fà lo syndico, sà lo patois!

— Oi qu'on lo sà, repond lo régent, et l'ài ia grand teimps. Craidè-mè, monsu lo syndico, n'est pas adè prudeint dè parla d'ài leingùe étranzières dévant tot lo mondo.

— Te ràodzai-te pas po on régent! barbotàvant lo maisonneu et lo présideint, tot ein riseint dè la farça.

Lo leindéman, lo syndico fasai lo poing ào régent, d'on bet d'ao veladzo à l'autro tot ein lài faseint signo dè veni gueliounà lè trài Verros.

— Aujourd'hui, monsieur le régent, nous ne parlerons pas de langues étrangères, n'est-ce pas? que l'ài dit lo syndico ein lài baillient la man.

— Nein, fà lo régent, das ist zu, gefährlich!

(Lo syndico avai apprài l'allemand dein lo canton dè Berne).

Et ti lè dou dè recaffà à vintro débotena!

A. C.-R.

Meurs républicaines.

Lundi dernier, vers deux heures de l'après-midi, le café du *Grand-Pont* était bondé. Outre ses habitués, de nombreux Lausannois y

étaient venus « prendre la tasse » pour savoir un peu ce qu'on disait des élections.

Toutes les tables étaient occupées.

Arrive un monsieur qui, ne pouvant trouver de place, attend patiemment, debout, au milieu du café, une occasion de s'asseoir.

Les garçons, très affairés, courant à droite et à gauche, ne le remarquent pas.

— Mais, fait tout-à-coup un Lausannois, c'est parbleu M. Deucher!...

Puis, faisant signe à l'un des garçons, il lui dit : « Vous voyez ce monsieur qui est là-bas, debout : c'est le Président de la Confédération : faites en sorte de lui procurer une chaise.

Aussitôt, trois garçons s'empressent autour du président; l'un tire le pardessus, l'autre prend la canne, un troisième attrappe le chapeau... C'était vraiment à craindre que dans leur aimable précipitation ils ne s'emparassent du vêtement complet.

Et ce petit incident eut lieu sans que personne y prit garde. Il en faudrait bien d'autres pour faire broncher le joueur d'échecs ou de piquet. Viendrait-on lui annoncer un formidable tremblement de terre, pouvant se produire d'un instant à l'autre, qu'il répondrait certainement : « Attendez un peu, nous allons » faire la belle. »

Enfin une table devint libre, et le président s'y installa avec deux ou trois conseillers, membres de la commission chargée de l'examen du projet Forrer, sur l'assurance obligatoire.

Un instant plus tard, ces hauts magistrats tapaient le carton.

Et les neuf dixièmes des consommateurs ignoraient la présence de ces messieurs. Aucun grand équipage n'avait paru sur la place, nulle troupe n'avait fait la haie, et nos agents de police n'avaient pas eu la peine de crier à la foule le fameux : « Circulez! »

Le président de la Confédération, et plusieurs membres des Chambres fédérales, étaient venus là à pied, la canne à la main et le pardessus sur le bras.

Telle est la simplicité de nos mœurs républicaines.

Chose à remarquer, cependant, c'est qu'on peut avoir un excellent fauteuil à Berne, et à certains moments de la journée, manquer d'une modeste chaise au café du *Grand-Pont*.
L. M.

A table

Vous savez, lecteurs, que je vous ai invités à dîner. Or, comme il est convenu qu'en aimable réunion chacun des convives doit payer son écot en parlant, celui-ci de la mode, celui-là du théâtre, moi, qui ne suis au courant de rien, pas même de la politique du jour, je tâcherai de vous être utile en vous apportant la science à table.

Manger n'est pas tout! Les bêtes aussi mangent! Il faut encore savoir manger.

Beaucoup d'entre nous sont, Dieu merci, fort experts dans cette aimable besogne; mais ce que l'on ne sait guère, c'est ce que l'on mange. Tâchons donc de l'apprendre.

D'abord, comme en toutes choses, il y a des principes! et, comme je ne veux que votre bien, permettez-moi de faire un peu le pédagogue et de vous les établir.

Si vous êtes d'habitudes régulières, faites des repas réglés et à des heures réglées.

Si vous êtes d'une constitution chétive ou délicate, mangez quand vous avez faim; souvent si vous pouvez, mais pas trop à la fois.

Ne vous mettez jamais à table quand vous êtes échauffés par la marche.

Gardez-vous d'employer le temps des repas à lire, à étudier ou à faire tout autre exercice occupant les facultés de l'esprit! Que, pendant

le dîner, le corps soit *seigneur et maître*; le cerveau n'a aucun droit d'intervenir, excepté pour aider à cette agréable opération.

Dinez toujours, si vous le pouvez, avec des gens réjouis.

Les anciens, — fidèles en cela à de sages principes d'hygiène, — avaient des fous et des bouffons dont l'emploi était de provoquer le rire, la meilleure des choses connue pour la digestion.

Le rire n'est pas seulement un mouvement instinctif, il forme une de nos importantes fonctions; malheureusement il est trop souvent rare. Entretenez donc joyeuse humeur à table; ne prenez jamais ce qui ne vous plaît pas! mangez lentement, mâchez bien et tenez vos dents en bon état.

Buvez doucement, pas trop souvent, surtout au dîner. Ne buvez et ne mangez ni trop chaud, ni trop froid; quelques degrés de plus ou de moins suffisent pour détruire l'action des sucres gastriques.

Il ne faut pas qu'un repas succède trop promptement à un autre.

Abstenez-vous de nourriture, quand vous êtes rassasié ou quand vous ne vous sentez pas d'appétit.

Ne vous querellez jamais au moment du repas, — autant vaudrait, pour votre estomac, avaler une pelote garnie d'épingles.

Si vous n'avez pas suffisamment de piété pour dire vos *grâces* après le repas, vous pouvez, en tout cas, remercier votre bonne étoile.

Évitez un exercice violent qui troublerait votre digestion, et, quoiqu'on en dise, sans craindre l'apoplexie, ne vous refusez pas un léger somme si le cœur vous en dit! Voyez les bêtes, elles dorment toutes pour digérer.

Enfin, ne jetez jamais les restes d'un repas! Que de pauvres vivraient des miettes qui tombent de la table des riches! Donnez-les aux malheureux à qui cette aumône peut être si profitable.
Théophile FOUCAULT.

L'huissier aux deux chapeaux.

C'était après 1845. Un ancien cocher allait solliciter, auprès de M. Druey, une place d'huissier mise au concours. En attendant le moment de pouvoir parler au grand magistrat, il causait avec emphase dans l'antichambre, protestant de son patriotisme et de son dévouement au nouvel ordre de choses.

Étant fort enrhumé, il avait demandé aux personnes présentes la permission de garder son chapeau.

Au plus fort de la conversation, son tour d'audience arrive. Distrait et surpris, notre solliciteur saisit un chapeau qui était sur la table et entre triomphalement dans le cabinet de Druey, un chapeau à la main et l'autre sur la tête.

— Bonjour, B..., fit le conseiller, que dites-vous de bon, et que voulez-vous faire de ce chapeau que vous tenez à la main?

B... reste interdit. « Pardon, Monsieur, mais je ne comprends pas... »

— C'est moi qui ne comprends pas à quoi peut vous servir ce chapeau.

— Mais, Monsieur, à me coiffer, reprit B..., en faisant un signe démonstratif, c'est-à-dire en portant sa main droite armée d'un chapeau à sa tête couverte d'un autre chapeau.

S'apercevant alors de sa méprise, il se confondit en excuses et en révérences, un chapeau de chaque main.

Jamais Druey n'avait ri de si bon cœur.

On nous écrit d'Aigle, à la date du 5 mars :

Dans le dernier numéro de votre charmant journal, sous le titre : *La première société de tempérance*,